

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
30/05/2025

Date d'affichage
11/06/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

L'an deux mil dix vingt cinq

*Le 04 Juin à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, Rémy GORON, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, DURET François

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : *BONDIGUEL Nathalie, GUIBLIN Aline, BOULET Peggy, BERTAUX Delphine, ROCHELLE Stéphane, JOUAUX Laëtitia*

ABSENTS :

POUVOIR : *BONDIGUEL Nathalie donne pouvoir à LE GONIDEC Guy, GUIBLIN Aline donne pouvoir à LANDAIS Fabienne, BERTAUX Delphine donne pouvoir à SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à DURET François*

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°05-06-2025 - Vente-Acquisition Parcelles rue de la Futaie

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de la mise en vente des 7 pavillons appartenant à l'Office Public HLM Néotoa sis au 26-28-30-32 rue de la futaie et au 9-10-11 square du champ des haies, un audit juridico-foncier a relevé une problématique foncière à régulariser avant la mise en vente des pavillons.

Au droit du 26-28 rue de la Futaie, l'emprise réelle du terrain nécessite de la part de la collectivité, la cession d'un total de 23m² provenant des parcelles F n°3237, 3238 et 3239 tel que prévu sur le document d'arpentage dressé le 04 mars 2025 par M Dutilleul, géomètre expert.

Au droit du n° 3 square des Haies, Néotoa est propriétaire de la parcelle F n°3091, d'une contenance totale de 79m², située en dehors de l'emprise du bien attenant. Cet espace ouvert au public et entretenu par la commune depuis de nombreuses années seraient ainsi incorporé dans le domaine public municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de la cession à titre gracieux, au profit de l'Office Publique HLM Néotoa, des parcelles F n°3237, 3238 et 3239 d'une contenance totale de 23m²

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 035-213500192-20250604-05_02_2025-DE

Précise qu'à compter de son acquisition, la parcelle F n°3091 sera intégrée dans le domaine public municipal

Décide de l'acquisition à titre gracieux de la parcelle F n°3091 d'une contenance totale de 79m², propriété de l'Office Public HLM Néotoa

Précise que les actes notariés seront réalisés par l'Etude Blanchet sise 2, Boulevard Jacques Fauchoux à FOUGERES (35500), aux frais exclusifs de l'Office Public HLM Néotoa

Autorise monsieur ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire

La Secrétaire de Séance

Marie-Claude DURAND



Le Maire

Pascal HERVÉ

